

La compétence eau sur la commune de Val d'Arcomie

La problématique de la gestion de l'eau est très importante pour une commune pour 2 raisons essentielles. La première est qu'elle concerne chacun d'entre nous, dans notre quotidien, que ce soit bien évidemment pour l'alimentation humaine, animale et plus globalement pour chacun des usages qu'il en est fait. La seconde raison est financière avec un budget dédié à l'eau qui doit s'équilibrer. Pour rester dans cette enveloppe budgétaire contrainte, il convient d'en optimiser la gestion et pouvoir répondre à la demande (extension, renouvellement d'équipements, mise aux normes, ...). Parmi les attentes des citoyens, le premier souhait est d'avoir de l'eau en quantité suffisante, en qualité irréprochable et à un coût raisonnable.

Concernant la quantité, la commune de Val d'Arcomie possède trois types de ressources : des captages (8 captages situés en Lozère et 5 sur l'ancienne commune de Faverolles), un forage (qui puise dans une nappe souterraine) et un prélèvement sur le ruisseau de l'Arcomie. Sur cette dernière ressource, le prélèvement autorisé est de 10l/s maxi. Il faut laisser au ruisseau 22l/s pour son bon fonctionnement. Lorsque cette valeur est atteinte, la prise d'eau se fait alors dans les bassins qui ont été construits en 2014 pour un volume utile de 32000 m³.

Des travaux ont été entrepris pour la mise aux normes et la réfection des captages des Monts Verts : 5 ont été repris et le bénéfice attendu est au rendez vous. Les 3 restant seront entrepris dès lors que les problèmes fonciers seront réglés.

Pour les autres ressources disponibles il faut les sécuriser et mener des réflexions notamment sur des pistes d'amélioration : interconnexion des réseaux, récupération de source sous-utilisée par exemple, ... Quoiqu'il en soit, il est important de continuer à investir pour renouveler le réseau et traquer les fuites.

La qualité doit également être au rendez vous. D'abord la priorité est de protéger les captages par un périmètre de protection (clos et ouvrages cadénassés), puis sur le plan sanitaire, de nombreux contrôles sont réalisés annuellement de façon aléatoire par l'Agence Régionale de Santé qui délivre des résultats de façon très rapide. Courant 2020, 23 prélèvements ont été réalisés et nous avons eut à gérer seulement 2 légères non-conformités pour lesquelles VEOLIA est intervenu immédiatement pour nettoyer les réservoirs concernés et traiter l'eau. Ces résultats n'ont pas eut d'incidence sur la conformité sanitaire de l'eau distribuée. La majorité des réservoirs sont pourvus de dispositifs de traitements (sophistiqués pour le réservoir de Champ-projet ou celui de Saint Just, plus simples pour d'autres). Il convient que la commune continue à investir sur ces ouvrages et envisage d'adapter le traitement à la qualité attendue.

Le prix de l'eau doit être juste et représentatif du service qui y est associé. Le prix de l'eau sur la commune n'a pas évolué depuis la création de la commune nouvelle en 2014. A ce jour, c'est un tarif dégressif qui passe de 0,74€/m³ à 0,54€/m³ en fonction de 3 tranches de volume consommés (0 à 100 m³, 101 à 500 m³, À partir de 500 m³). Le prix moyen, est de 1,36€ sur la commune de Val d'Arcomie. Comparativement, le prix moyen dans le cantal est de 1,91€, et 2,07€ pour la région Auvergne.

Le niveau du prix de l'eau permet d'abord d'assurer un service, mais aussi et surtout de pouvoir bénéficier de subventions. En effet, les structures qui peuvent nous aider à réaliser nos projets sont l'agence de l'eau d'abord, puis le Département du Cantal. Ils accordent leurs aides à la condition d'atteindre un prix minimum de 1,50 € et avec un objectif croissant à l'horizon de 3 ou 4 ans.

La commune doit engager de nombreux investissements dans un très court terme et le dernier conseil municipal de décembre 2020 a acté une augmentation du prix de l'eau de 3% (soient de 0,76€/m³ à 0,56€/m³). Le prix de l'abonnement ne change pas, ainsi que la part liée à l'assainissement. Pour une facture moyenne de 120 m³ cela représente 2,78€ de hausse. Cette augmentation permet de s'inscrire dans les contraintes des financeurs et permet de revaloriser le service rendu.

Quels sont les investissements à faire ?

La collectivité avait, soit par l'intermédiaire de la commune de Faverolles, soit du syndicat du Rû de Peyrebesse, un schéma directeur réalisé en 2009. Ce schéma avait défini une feuille de route pour les 10 ans à venir et la quasi totalité des travaux prévus au schéma ont été réalisés. La commune nouvelle doit donc élargir sa vision et envisage de lancer un nouveau schéma directeur qui va s'articuler autour de 3 axes : améliorer la connaissance des infrastructures et diagnostic des ouvrages, évaluer la performance des réseaux en mesurant différents paramètres (fuites, marnage des réservoirs, débits, ...) et enfin rédiger un programme opérationnel à dérouler sur les 10 prochaines années.

Ce programme opérationnel va constituer une précieuse aide à la décision pour savoir quels chantiers engager et dans quel ordre. Ce schéma est au même titre que le prix de l'eau un élément obligatoire pour les financeurs. Il est subventionnable à hauteur de 60 à 80 %.

Quoi qu'il en soit, pendant la phase de réalisation de ce schéma, les investissements vont continuer et des travaux vont être engagés en début d'année :

- pose de compteurs de sectorisation sur Clavières d'Outre pour aider à la localisation de fuites importantes,
- pose de purges automatiques sur Lespinas et La Foulière pour essayer de traiter les problèmes d'eau trouble ou foncée,
- intervention sur les compteurs qui ne jouent plus leur rôle du fait de l'ancienneté (blocage, casse, mauvais comptage, ...),
- remplacement des ouvrages et accessoires vétustes (pompes, réducteur de pression, ...),
- accompagnement des demandes de branchement pour extensions, nouvelles activités, nouvelles habitations, ...
- renouvellement de canalisation dès que nécessaire.

Les mêmes questions se posent sur l'assainissement et une réflexion va être engagée en parallèle. Un point d'information sera fait sur ce sujet dans un prochain bulletin.

Quoi qu'il en soit, ces réflexions vont s'imbriquer avec les projets en cours (Évolution des documents d'urbanismes vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, faire venir de nouveaux habitants, et de nouvelles activités pour dynamiser la commune et la faire « peser » au sein de Saint-Flour Communauté).

Malgré un projet de loi qui envisage le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes en 2026, la commune entend assurer pleinement sa compétence sur l'eau et apporter à chacun des réponses aux problématiques quotidiennes.

Les élus restent à votre entière disposition sur le sujet.